

ASSEMBLÉE NATIONALE

6 février 2026

SOINS PALLIATIFS - (N° 2406)

Adopté

N° AS234

AMENDEMENT

présenté par
Mme Vidal, rapporteure

ARTICLE 4 BIS

Supprimer la seconde phrase de l'alinéa 3.

EXPOSÉ SOMMAIRE

La rapporteure propose de supprimer le renvoi à un décret prévu à l'article 4 *bis*, qui n'apparaît pas nécessaire au regard de la précision de l'article, et qui contribuerait à ralentir les administrations.